

## SEANCE DU 20 MARS 2017

### **PRESENTS :**

*MMES Cécile ETIENNE, Anne JORAM, Véronique LABICHE, Noëlle QUERE et Sarah ROMUALD MM, Christian BEAUQUET, Yves COQUELIN, Jack LELEGARD, Philippe LETENNEUR, Patrick NIOBEY, Alain THOUBANIOUCK Georges VERCHER et Michel VIGOT*

**ABSENTE :** *Mme Adeline DIEUDONNE*

**SECRETAIRE DE SEANCE :** *Mme JORAM*

\*\*\*\*\*

### **Ajout à l'ordre du jour**

***Vente de l'immeuble cadastré AB 120***

\*\*\*\*\*

#### ✓ **Vente de l'immeuble cadastré AB 120**

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la mise en vente de l'immeuble cadastré AB 120 et donne tous pouvoirs au Maire ou à l'un des maires adjoints pour représenter la commune et de signer tous les actes se rapportant à cette cession.*

#### ✓ **Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2016**

*Monsieur Thoubaniouck, maire-adjoint, assure la présidence pendant la présentation du compte administratif 2016 lequel est adopté, à l'unanimité, par l'assemblée de même que le compte de gestion du receveur municipal. Ces comptes font apparaître un déficit de fonctionnement de 1 176.25 € et un excédent d'investissement de 123 133.39 €.*

#### ✓ **Taux des taxes locales**

*Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les taux d'imposition en vigueur, soit :*

➤ <i>Taxe d'habitation</i>	<i>8.28</i>
➤ <i>Taxe foncière (bâti)</i>	<i>14.78</i>
➤ <i>Taxe foncière (non bâti)</i>	<i>32.37</i>

#### ✓ **Affectation du résultat de l'exercice 2016**

#### ✓ **Présentation et vote du budget primitif 2017**

*Après présentation du budget primitif 2017 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 550 194.40 € et en dépenses et recettes d'investissement à 452 316.15 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ce budget.*

#### ✓ **Effacement réseaux aériens (BT – EP – ORANGE)** **Rue du Moulin – rue de la Pierre Aiguë**

*Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le budget primitif et les investissements 2017 pour l'effacement des réseaux rue du Moulin et rue de la Pierre Aiguë.*

*Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM) propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût prévisionnel de ce projet est de 12 000 € HT, rue du Moulin et de 200 000 € H.T, rue de la Pierre Aiguë.*

*Conformément au barème du SDEM, la participation de la commune de Longueville s'élève à environ 3 600 € H.T, rue du Moulin et 60 000 € HT, rue de la Pierre Aiguë avec les travaux pour l'éclairage public qui sont estimés à 13 000 €.*

*Les membres du conseil, après en avoir délibéré :*

- *Décident la réalisation des travaux rue du Moulin et de la Pierre Aiguë.*
- *Demandent au SDEM que les travaux soient achevés pour le 4<sup>ème</sup> trimestre 2017,*
- *Acceptent une participation de la commune de 76 600 €,*
- *S'engagent à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,*
- *S'engagent à rembourser les frais engagés par le SDEM si aucune suite n'est donnée au projet,*
- *Donnent pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.*

✓ **Questions diverses**

*Néant.*

*La séance est levée à 20 heures 10.*